


ENDURO DE FAULX

Règlement Particulier

Swiss Moto N°401

1. Organisateur	MOTO FOYER RURAL DE FAULX Représenté par Daniel ABBE Tél : +41 22 341 39 18 / Mobile : 079 639 49 17
2. Date et lieu	Samedi 23 et Dimanche 24 mars 2024 à Faulx
3. Inscription et délai	Avant le 27 février 2023 <ul style="list-style-type: none">Sur le site racemanager, https://racemanager.io/
4. Finance d'inscription	CHF 310.- pour toutes les catégories Paiement : Directement sur le site racemanager , https://racemanager.io/ ATTENTION : une caution 150 EUR sera demandée pour le transpondeur
5. Règlement	L'enduro se déroule selon les règlements Swiss Moto (www.swissmoto.org), FFM (www.ffmoto.org) et du règlement particulier. Tout participant prenant part cette épreuve reconnaît avoir pris connaissance des règlements, s'engage à en respecter tous les points et s'engage aussi à l'issue de la course et en cas d'accident à ne tenter aucune action en justice à l'encontre des organisateurs. Chaque pilote participe à ses propres risques et reste responsable des dommages qu'il occasionne. Pneu FIM avant et arrière obligatoire. Niveau sonore des machines : 109 Décibels (Norme FFM 2024)
6. Equipements	Casque selon ECE 22-05 ou ECE 22.06 / Protection pectorale selon EN 14021 ou EN1621-3 / dorsale selon EN1621-2 / Gilet intégral : pectorale selon EN 14021 ou 1621-3 et dorsale1621-2.
7. Catégories	Inter Championnat suisse 1 tour National Championnat suisse 1 tour Senior Championnat suisse 1 tour Vétéran Championnat suisse 1 tour Cadets Coupe 1 tour
8. Licences à la journée	Oui inscription et paiement sur racemanager , https://racemanager.io/ Obligatoire - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motorisé en compétition daté de moins d'un an avec le cachet du médecin et sa signature
9. Parcours	Samedi et Dimanche 1 boucle d'env. 200 km avec 5 contrôles horaires par jour
10. Spéciales	SP pour les 2 jours de type banderolée : 11 SP pour les 2 jours de type en ligne : - SP pour les 2 jours de type extrême : 1
11. Horaires	Contrôle adm. & tech. : Vendredi 22 mars de 14h30 à 18h30 Lieux : Faulx Départ premiers coureurs Samedi 23 et Dimanche 24 mars à 08h00 Remise des prix Dimanche 24 mars vers 18h00
12. Parc fermé	OUI, avec cadenas sur les motos
13. Numéros de départ	Ils seront fournis par l'organisateur et donné lors du contrôle administratif
14. Officiels	Directeur de course : N. THIVET Contrôle administratif : D. ABBE / A. SCHILLACI Contrôle technique : J.-M. LACROIX Chronométrage : P. ISABEY - FFM
	Ce règlement est approuvé le 7 février 2024 par le commissaire sportif Swiss Moto.  Daniel Abbé